

Municipalité



Chute-aux-Outardes



AVIS PUBLIC

N° 2019-005

Demande de dérogation mineure n° 2019-001

Suivant les dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1, a. 145.6), avis public vous est donné de ce qui suit :

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 15^e jour d'avril 2019 à 20 h, à la salle du conseil située au 2 rue de l'École à Chute-aux-Outardes.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2019-001.

Nature de la demande :

La demande concerne les dispositions du règlement de zonage qui traitent de l'implantation des bâtiments accessoires et des marges minimales à respecter.

Effet de la demande :

La demande aurait pour effet d'autoriser l'implantation d'une piscine à 0.9 m de la ligne de lot arrière, alors que le règlement prévoit une distance minimale de 1.5 m.

Elle aurait également pour effet d'autoriser la construction d'un patio à 0.9 m de la ligne de lot arrière, alors que le règlement prévoit une distance minimale de 2.0 m.

Identification du site concerné :

L'immeuble affecté est composé du lot 5 148 018 du cadastre officiel du Québec. Il se situe au numéro civique 7 rue Lessard à Chute-aux-Outardes.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 27^e jour de mars 2019.

Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay

